

**ASSOCIATION SCOLAIRE INTERCOMMUNALE  
DE LA VENOGÉ**

**Procès-verbal**

**Séance du jeudi 31 mars 2022**

**Salle villageoise à Mex, à 19h30**

Président de séance : Yvan Stutzmann, Syndic de Lussery-Villars

Secrétaire de séance : Marielle Goy Bommottet, secrétaire, Penthaz

Présents/excusés : selon liste en annexe

---

**1) Bienvenue**

Le président ouvre la séance à 19h30. Il souhaite la bienvenue à tous les membres présents à Mex et remercie cette commune pour la mise à disposition de la salle ainsi que pour le petit apéritif qui suivra la séance. Il souhaite la bienvenue au président et aux membres du Codir, ainsi qu'à M. P. Déjardin, directeur de l'EP Penthalaz- Venoge, et Mme S. Mizar, boursière de l'ASIVenoge. Il excuse les personnes qui se sont annoncées absentes.

**2) Appel**

La secrétaire procède à l'appel. Il y a 15 membres présents, tous assermentés. La double condition de présence des membres et des communes étant remplie, l'assemblée peut délibérer valablement. La liste des présences/absences est jointe au présent PV.

**3) Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour sera suivi tel qu'il a été envoyé.

**4) Approbation du PV de la séance du 30 septembre 2021**

Le président demande s'il y a des questions ou remarques concernant le PV de la séance précédente. Ce n'est pas le cas et le PV est accepté à l'unanimité, avec remerciements à la secrétaire. Le président rappelle que la séance est enregistrée pour faciliter le travail de la secrétaire.

**5) Assermentations(s) éventuelle(s)**

Le président demande à MM. V. Flandin et J-C. Stücki de venir devant l'assemblée. Le président fait lever l'assemblée et procède à leur assermentation. Cela fait, l'assemblée passe donc à 17 personnes présentes après assermentation.

**6) Elections du (de la) Présidente(e) et vice-président(e) du Conseil intercommunal**

Le président explique que selon le règlement de l'association, le bureau doit être renouvelé en principe au plus tard en juin. Comme il n'y a en principe pas de séance avant le mois de septembre, il propose de procéder immédiatement à ces réélections. Il rappelle que le président et le vice-président sont rééligibles mais pas les scrutateurs. Le président étant candidat à sa réélection, il transmet la présidence de la séance à M. Pollien, vice-président. M. Pollien demande s'il y a d'autre candidat-e. Ce n'est pas le cas et M. Stutzmann est réélu par acclamation. M. Stutzmann remercie l'assemblée, il reprend la

présidence de l'assemblée et demande à M. Pollien s'il accepte de se représenter. Sur l'affirmative et sans autre candidature, M. Pollien est réélu à la vice-présidence par acclamation.

#### 7) Election du Bureau

Sont candidats aux postes de scrutateurs les deux scrutateurs-suppléants actuels, à savoir Mme Sonja Saturnin (LV) et M. A. Mocchi (Ds). Le nombre de candidats étant égal au nombre de places vacantes, Mme S. Saturnin et M. Mocchi sont réélus d'office. M. Stutzmann demande deux candidatures pour les postes de scrutateurs-suppléants. Se présentent Mmes Mareva Martin (Ds) et Chantal Di Lallo (VIV). Ces dernières sont élues par acclamation.

#### 8) Communication du Codir

Le président donne la parole à M. Yves Jauner qui présente quelques informations, notamment concernant la situation du projet de construction scolaire au Cheminet : pour la mise à l'enquête, les plans ont été signés et déposés à la commune à fin février. Le projet de Plan d'affectation a été refusé par le Canton, notamment en raison du nombre de places de parking prévues, qui doit correspondre à 40 et non 54 (normes suisses VSS). La commune rencontrera la DGTL le 8 avril afin de clarifier la situation. Le délai fixé pour le préavis de demande de crédit de construction a été fixée à fin septembre pour le CI Asivenoge, en octobre pour le Conseil communal de Penthalaz.

Les municipalités ont toutes validé et signé la convention loyers bâtiments.

Projet Cheminet : à la demande des Syndics, le codir a engagé un bamo (bureau d'assistance à maître d'ouvrage) pour le suivi technique du projet et garantir la légalisation du projet, du plan et des actes. Une séance d'information aux Syndics aura lieu le 5 avril à 13h30.

Guerre en Ukraine : une famille ukrainienne a été accueillie à Pz. Les enfants seront intégrés à l'école comme les autres élèves.

M. Jauner présente ensuite un plan du projet tel qu'il est établi actuellement. Il donne également quelques explications quant à la salle de gym, la cantine, la présentation des classes, la cuisine pour la régénération. Une chambre froide a été prévue pour le cas de locations par des sociétés locales et/ou privé. M. Jauner présente également les installations sportives ainsi que le bâtiment administratif, le bureau des infirmières, le PPLS et bibliothèque scolaire. M. Jauner rappelle que la commission construction est convoquée le 5 avril à la salle du Verger pour une présentation de l'avancement du projet.

M. Jauner cède ensuite la parole à Mme C. Jaughey qui donne des informations à propos des cantines scolaires. Ces informations sont jointes au présent PV.

M. Daniel RoCHAT informe l'assemblée que dans le cadre de l'accueil de midi, l'ASIVENoge a trouvé un accord avec le nouveau restaurateur de la Maison de Ville de Plz pour la location de la salle et les frais de nettoyage.

Mme Barbara Busigny donne quelques informations concernant le conseil d'établissement (CET) que le Codir est entrain de remettre sur pied. Mme Busigny précise le rôle et la composition de cette structure (1/3 Autorités, 1/3 parents d'élèves, 1/3 associatif). Elle rappelle qu'il n'y avait plus de CET depuis la formation de l'ASIVENoge. En effet, la demande de ne former qu'un seul CET pour les trois associations ASICoPe, ASIVENoge et ASICOVV ayant été refusée par le Canton, il a été nécessaire de reconstituer un nouveau CET : deux volontaires sont recherchés pour représenter la partie Autorités. M. Emery rappelle que le premier CET ASICoPe a eu lieu il y a 2 jours. Il relève que les parents d'élèves sont difficiles à motiver et recruter. M. Jauner rebondit sur ce sujet et demande au bureau la nomination d'une commission pour l'étude du préavis et du règlement. Le bureau devra également prévoir un préavis pour

les vacances des membres du CET (un modèle ASI-CoPe sera transmis au bureau). En réponse à une question de Mme Bogorad, M. Emery répond que le travail de délégué au CET représente la présence à deux à trois séances par année.

Le Codir n'a pas d'autres communications.

Sur une question de M. D. Chappuis, M. Pollien répond qu'une famille réfugiée d'Ukraine a été accueillie de manière privée, dans une famille à Penthaz. M. Mocchi informe que la commune de Ds a contacté l'EVAM pour les informer de la disponibilité d'un appartement. Un représentant de l'EVAM viendra inspecter le bâtiment. Il apparaît donc que l'EVAM est compétente et doit être contactée pour la mise à disposition de locaux meublés. M. Emery ajoute que tous les frais de scolarisation, cantine, etc, peuvent être facturés à l'EVAM. M. Jauner confirme qu'il y a en principe de la place pour accueillir des élèves. En ce qui concerne les transports, il faudra peut-être prévoir un ou des bus supplémentaires. M. Déjardin donne quelques précisions à ce sujet. Mme Martin précise qu'il n'y a en principe pas d'arrivée de réfugiés dans les communes avant l'obtention de permis S, donc il y a toute une procédure avant.

M. Stutzmann demande s'il y a d'autres questions. Ce n'est pas le cas et il est passé au point suivant.

**9) Préavis n°01/2021 du Bureau :  
Rapport de la commission de gestion & finances sur préavis 1/2022 sur les comptes 2021**

Le président rappelle que le préavis a été envoyé avec la convocation et demande si quelqu'un en souhaite la lecture. Ce n'est pas le cas et la parole est donnée à M. Jauner qui n'a pas de commentaire particulier à apporter. Le rapport de la commission ayant été envoyé tardivement aux membres du Conseil, M. Stutzmann demande si la lecture du rapport est demandée. Ce n'est pas le cas. Le président ouvre la discussion.

M. Gacond informe l'assemblée qu'il a été interpellé par une phrase du rapport mentionnant que le nombre d'élèves diminue ; ce fait lui paraît contradictoire avec le fait qu'on va construire un nouveau collège à Plz. Le président donne la parole à l'un des rapporteurs de la commission, M. Von Oppenheim, qui confirme la diminution du nombre d'élèves. Toutefois, cela ne diminue pas les frais fixes qui restent les mêmes. M. Stutzmann donne la parole à M. Déjardin qui confirme que mathématiquement, il y a en effet environ 34 élèves de moins. On se trouve donc dans une phase en léger recul, dans le « creux de la vague ». Selon lui, il n'y a toutefois pas de raison de penser qu'on va s'écarter significativement des chiffres de l'étude Microgis qui prévoit un pic en 2024-2025, suivi d'une nouvelle diminution. M. Gacond remercie pour ces explications et précise qu'il souhaite juste rendre les communes attentives au message qu'on donne. M. Emery confirme que, malgré les prévisions Microgis au niveau de Cossonay, il manquera 2 classes, donc rester prudent avec les projections. M. Mocchi ajoute que d'une part, la démographie n'est pas une science exacte et que, d'autre part, compte tenu des projets de constructions à Ds, on peut prévoir l'arrivée d'une trentaine d'enfants dans les 2 à 3 prochaines années.

M. Gacond remercie encore une fois le Codir pour ces explications, tout en recommandant de soigner la communication en matière de chiffres pour ce projet.

M. Stutzmann précise que l'estimation du nombre d'élèves s'avère d'une grande difficulté, spécifique à notre région. Mme Mizar précise qu'une étude GAS a déjà été faite et qu'il est extrêmement difficile de faire des comparaisons en chiffres alors qu'il y a de fortes différences de prestations entre établissements. Selon notre boursière, il n'est pas possible de faire des comparaisons de statistiques.

M. Pollien relève une augmentation liée aux transports spéciaux, en particulier à la piscine. Il souhaite comprendre en quoi consistent ces transports. Mme Mizar répond chaque transport facturé à la prestation, ce qui représente environ CHF 700,- par semaine pour transporter nos élèves des différents collèges à la piscine. Il s'agit en effet de frais qui n'avaient pas été prévus.

Comme il n'y a pas d'autre question, le président clôt la discussion et passe au vote du préavis et du rapport. Après avoir lu les conclusions du préavis, il est procédé au vote à mains levées. Le préavis est accepté à l'unanimité. M. Stutzmann remercie le Codir, la boursière et la commission pour le travail effectué.

#### 10) Divers et propositions individuelles

Le président donne la parole à M. Jauner qui remercie les délégués pour leur confiance en ce qui concerne les comptes. Il propose à la commission de gestion et finances de réserver la date 1<sup>er</sup> septembre 2022, à 19h30, pour la présentation du budget, document qui leur sera envoyé à partir de mi-juillet.

Il n'y a pas d'autre question.

#### 11) Prochaine séance : selon planning du projet de construction : 29 septembre 2022

Selon le principe du tournus alphabétique, le président propose que la prochaine séance aura à Penthaz le 29 septembre 2022.

Le président clôt la séance à 20h15. Il invite toutes les personnes qui le souhaite à participer à la verrée organisée par la commune de Mex.

Pour le Conseil intercommunal ASIVenoge :

Le président :

La secrétaire :

    
Y. Stutzmann M. Goy Bommottet

Annexes

Penthaz, le 9 mai 2022

	Nom	Prénom	Présence :		Fonction/s	Commune	Adresse privée (Rue N°)	Tél. portable	Adresse Courriel
1	STUTZMANN	Yvan	Présent	Délégué Mun	Président	Lussery-V.	Administration communale	079 655 53 49	yvan.stutzmann@lussery-villars.ch
	GOY BOMMOTTET	Marielle	---	Hors conseil	(Secrétaire CI)		Administration communale	021 862 71 88	marielle.goybommottet@penthaz.ch
2	DUMONT	Pierre-Henri	Excusé	Délégué Mun	COGEST	Penthaz	Administration communale	079 413 44 43	pierre-henri.dumont@bluewin.ch
3	POLLIEN	Jean-François	Présent	Délégué Mun	Vice-président + TRANSPORTS	Penthaz	Administration communale	077 402 61 78	jfpollien@bluewin.ch
4	BAUDET	Natacha	Présente	Déléguée CC	CONSTRUCTIONS	Penthaz	Route de Lausanne 12	021 731 31 44	baudet.n@gmail.com
5	BOGORAD QUIRO	Natacha	Présente	Déléguée CC	Membre	Penthaz	La Roujarde 38	079 333 95 43	natacha.bogorad@gmail.com
6	CHAPUIS	Didier	Présent	Délégué Mun	Membre	Penthalaz	Administration communale	079 653 55 63	didier.chapuis@penthalaz.ch
7	MARTINETTI	Christian	Présent	Délégué Mun	Membre	Penthalaz	Administration communale		christian.martinetti@penthalaz.ch
8	GRANDCHAMP	Sylvette	Excusée	Déléguée CC	TRANSPORTS	Penthalaz			sgrandchamp@bluewin.ch
9	GACOND	Philippe	Présent	Délégué CC	CONSTRUCTIONS	Penthalaz			gacond.philippe@bluewin.ch
10	MARTIN	Mareva	Présente	Délégué Mun	Membre	Daillens	Administration communale		m.martin@daillens.ch
11	MOCCHI	Alberto	Présent	Délégué Mun	TRANSPORTS + Scrut. Suppl	Daillens	Administration communale		a.mocchi@daillens.ch
12	GILLIERON	Laurent	Excusé	Délégué CC	COGEST	Daillens	Route de Cossonay-Gare 5	079 438 83 19	lgillieron@keystone.ch
13	CLEMENT	Pascal	Excusé	Délégué CC	CONSTRUCTIONS	Daillens	Chemin du Pressoir 1	076 429 29 77	clement@boulangerieclement.ch
14	SATURNIN	Sonja	Présente	Délégué Mun	TRANSPORTS + Scrut suppl	Lussery-V.	Administration communale		sonja.saturnin@lussery-villars.ch
15	CHAPPUIS	Laurent	Présent	Délégué CG	COGEST + CONSTRUCT. + Scrut	Lussery-V.	Place de Lussery 4	079 380 46 93	laurent.chapuis@transi-com.ch
16	FLANDIN	Vincent	Présent	Délégué Mun	Membre	Mex	Route des Esserts 14, Mex	079 652 84	vflandin@mex.ch
17	VON OPPENHEIM	Simon	Présent	Délégué Mun	COGEST + CONSTRUCTIONS	Mex	Route de Cossonay 4, Mex	078 706 60 60	svonoppenheim@mex.ch
18	VOLTZ	Christine	Présente	Délégué CG	TRANSPORTS + Scrutatrice	Mex	Route des Esserts 3	076 373 95 54	crivoltz@gmail.com
19	DUPERRUT	Olivier	Présent	Délégué Mun	COGEST + CONSTRUCTIONS	Vufflens-l.	Administration communale	079 256 14 85	olivier.duperrut@vufflens-la-ville.ch
20	DI LALLO	Chantal	Présente	Délégué Mun	Membre	Vufflens-l.	Administration communale		chantal.dilallo@vufflens-la-ville.ch
21	REDA	Stéphanie	Excusée	Délégué CC	TRANSPORTS	Vufflens-l.	La Ruelle 9	078 737 31 15	stephreda@hotmail.com
22	STUCKY	Jean-Claude	Présent	Délégué CC	Membre	Vufflens-l.	Route de Bovon 7	076 515 57	jcstucky@gmail.com
	= non assermenté		15 + 2	/22 membres		6	/6 communes		

17 membres après assermentation

Suppléants/es :

BRA	Cécile		Déléguée CC	Suppléant	Penthaz	Route de Daillens 11	079 636 01 68	cecilejuillard@hotmail.com
CODINA	Valérie		Délégué Mun	Suppléant	Penthalaz	Administration communale		valerie.codina@penthalaz.ch
CARDINALE	Nicola		Délégué Mun	Suppléant	Lussery-V.	Administration communale		nicola.cardinale@bluewin.ch
PIGUET	Cédric		Délégué CG	Suppléant	Lussery-V.	Route de Cossonay 32		c.piguet@bluewin.ch
BEUCHAT	Reshma		Délégué CG	Suppléant	Mex			reshmarine@hotmail.com
FALCONNET	Fanny		Délégué CC	Suppléant	Vufflens-l.	Grand-Rue 34	078 657 52 34	fannyfalconnet@gmail.com

NB : Les suppléants ne peuvent pas être convoqués ni siéger en assemblée tant que le/la délégué/e principal/e n'a pas été assermenté/e.

YS/mgb/mai 2022

CODIR :

<b>JAUNER</b>	Yves	Penthalaz	Président				076 615 28 09	<a href="mailto:yves.jauner@penthalaz.ch">yves.jauner@penthalaz.ch</a>
<b>MARENDAZ</b>	Renée	Mex	Membre				079 262 25 30	<a href="mailto:rmarendaz@mex.ch">rmarendaz@mex.ch</a>
<b>JAUGEY</b>	Caroline	Vufflens-la	Membre					<a href="mailto:caroline.jaugey@vufflens-la-ville.ch">caroline.jaugey@vufflens-la-ville.ch</a>
<b>ROCHAT</b>	Daniel	Penthalaz	Membre					<a href="mailto:daniel.rochat@penthalaz.ch">daniel.rochat@penthalaz.ch</a>
<b>LIARD</b>	Christian	Lussery-Vi	Membre					<a href="mailto:christian.liard@penthaz.ch">christian.liard@penthaz.ch</a>
<b>EMERY</b>	Albert	Penthaz	Membre					<a href="mailto:albert.emery@penthaz.ch">albert.emery@penthaz.ch</a>
<b>BUSIGNY</b>	Barbara	Dailens	Membre					<a href="mailto:b.busigny@dailens.ch">b.busigny@dailens.ch</a>

<b>PISANI BEN NSIR</b>	Nadia
<b>MIZAR</b>	Sophie

Secrétaire
Boursière

## **Communications Codir Asivenoge 31.03.22**

A la suite de l'entrée en vigueur des nouveaux tarifs de l'accueil de midi en août 2021, le Codir a reçu bon nombre de courriers, mail et interpellations de parents au sujet des 3frs de frais de surveillance appliqués à l'ensemble des élèves se rendant à la Maison de Ville pour prendre leur repas ou pique-niques.

La surveillance ainsi que le contrôle de présence des élèves de 7 et 8 P durant la pause de midi est une obligation légale édictée par la LAJE nous obligeant à mettre tout en œuvre, notamment en embauchant du personnel supplémentaire, afin d'assurer cette surveillance.

Malgré tout le codir a compris le mécontentement des parents face à cette décision de facturer des frais de surveillance durant les repas et surtout les pique-niques.

Le comité de direction a donc décidé de revoir sa position et également la directive de l'accueil de midi. Depuis la rentrée de janvier 2022 tous les enfants doivent obligatoirement être inscrits au repas ou au pique-nique de la Maison de Ville, un premier contrôle de présence étant effectué à l'entrée de celle-ci. Cependant plus aucun frais de surveillance n'est prélevé ici.

Les frais de surveillance de 3 frs sont uniquement prélevés dès lors que l'élève se rend dans un des 3 lieux d'accueil après le repas où un second contrôle de présence est effectué. Ainsi ne sont facturées que les prestations effectivement consommées.

Nous sommes satisfaits de ce nouveau procédé qui permet à notre coordinatrice de l'accueil de midi, Mme Di Lorenzo, de mieux gérer les flux d'élèves dans les différents lieux d'accueil et d'assurer ainsi une surveillance renforcée.

Afin d'assurer une plus grande sécurité sur le chemin menant les élèves du collège à la Maison de Ville le comité de direction a décidé d'engager un patrouilleur en la personne de Mr Saaber. Le trajet a également été modifié et passe dorénavant par « Dessous la ville » évitant les zones sans trottoir et non visibles.

Une séance de présentation des nouvelles règles de fonctionnement de l'accueil de midi à l'ensemble des 7-8 P a eu lieu au mois de février, ce qui nous a également permis de présenter aux élèves Mme Di Lorenzo et Mr Saaber et de rappeler aux élèves certaines règles de bonne conduite.

Caroline Jaughey, Municipale, membre du Codir ASIVenoge